

Éclaireurs et Eclaireuses de France

Ayant participé, pendant un week-end à Ivry-sur-Seine, à une sortie avec des scouts Eclaireurs et Eclaireuses de France, Claire, 9 ans, était enchantée par l'expérience. Elle a alors demandé à ses parents de l'inscrire dans cette association de scouts pour pouvoir faire des sorties le week-end avec ses nouveaux amis.

Ses parents ont contacté l'association des scouts Eclaireurs et Eclaireuses de France pour l'inscription. L'association a fourni la liste des formalités à remplir et des quelques achats à effectuer pour rejoindre les enfants le week-end suivant.

Des achats ont été effectués : vêtements chauds, etc ... et le formulaire d'inscription a été renvoyé au bureau des Eclaireurs et Eclaireuses de France à Ivry-sur-Seine.

C'est donc avec surprise que les parents de Claire ont reçu un appel de monsieur Jacques L, responsable des scouts Eclaireurs et Eclaireuses de France à Ivry-sur-Seine, chez eux le matin même de la sortie pour laquelle Claire était inscrite.

Monsieur Jacques L. leur a déclaré que l'inscription de Claire était refusée et qu'il était inutile qu'elle rejoigne le groupe ce matin-là, et cela définitivement.

Il a expliqué sa décision en disant qu'il avait appris incidemment que les parents de Claire étaient scientologues, et que cela justifiait le refus. Il a ajouté qu'il avait l'accord de la hiérarchie des Eclaireurs et Eclaireuses de France pour prendre cette décision.